



Bretigny-sur-Morrens

# INFORMATIONS À LA POPULATION

## DÉCEMBRE 2023

### VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

2024



En cours de téléchargement...

En cette fin d'année, la Municipalité et le personnel communal tiennent à vous souhaiter de belles fêtes et vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2024.

**2023** s'achève, l'occasion pour nous de vous communiquer quelques informations, diffusées pour la plupart lors du dernier Conseil général ayant eu lieu le mercredi 6 décembre.

Après une année de restriction budgétaire, la Municipalité envisage 2024 de manière plus sereine, au vu de l'état actuel des comptes communaux. Dans son budget 2024, elle a ainsi pu planifier certains projets qui avaient été reportés pour des questions de financement, notamment : l'installation de caméras de vidéosurveillance à l'Eco-point de l'abri PCi qui se fera en début d'année, l'entretien des routes communales, la mise en place d'aménagements supplémentaires en zone 30km/h visant à modérer davantage la vitesse, la gestion de l'archivage, etc. C'est donc avec un peu plus d'optimisme que nous pouvons aborder 2024.

DÉPART

ARRIVÉE

La fin de l'année marquera le départ de notre employé communal, Julien Altmann, qui après 12 ans au service de la Commune, a décidé de donner un nouvel élan à sa carrière. Nous le remercions chaleureusement pour son engagement, ainsi que tout le travail effectué durant ces nombreuses années. Nous lui souhaitons plein succès dans son nouveau défi professionnel.

Qui dit départ, dit arrivée et c'est avec plaisir que nous vous annonçons l'engagement de M. Grégoire Codourey, en tant que nouvel employé communal dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Habitant Bretigny-sur-Morrens depuis 2007, M. Codourey connaît bien notre village et saura mettre à profit son expérience de paysagiste au sein de notre Commune. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et nous nous réjouissons de cette nouvelle collaboration.

# PROJET DE FUSION DES COMMUNES



Comme vous l'aurez peut-être lu dans la presse ou par le biais du sondage diffusé à l'ensemble de la population, les Municipalités de Cugy, Morrens et Bretigny-sur-Morrens se sont rencontrées afin d'évoquer un éventuel projet de fusion. En réponse à certaines questions qui nous sont déjà parvenues, nous tenons à apporter quelques précisions. Le Canton encourage vivement les communes à fusionner, notamment pour soutenir le dialogue avec l'Etat et rendre l'institution communale plus solide et politiquement plus forte. Dans un premier temps et avant d'entamer des démarches conséquentes, les Municipalités ont donc souhaité procéder à un sondage, afin de connaître le sentiment des habitantes et habitants des trois communes quant à une éventuelle fusion. La Municipalité de Froideville a décidé de ne pas intégrer cette démarche.

Selon les résultats du sondage, qui seront communiqués sur les sites internet des trois communes en début d'année 2024, les Municipalités décideront de la suite à donner à ce dossier.

**Pour rappel, tout·e habitant·e de notre Commune, dès 16 ans peut répondre au sondage via le code QR ci-contre. Un suffrage par personne. Délai au 22 décembre 2023.**



## POLICE DES CONSTRUCTIONS

En lien avec le Plan d'affectation communal évoqué ci-après, la Municipalité a décidé de ne pas prolonger la zone réservée, qui bloquait toute construction sur le territoire communal depuis son entrée en vigueur en 2018. Celle-ci a donc pris fin à la mi-novembre, ce qui signifie que désormais tout projet de construction doit respecter :

- Le nouveau plan d'affectation communal et son règlement mis à l'enquête en septembre 2023 ;
- Le plan général d'affectation (PGA) et son règlement, adoptés en 1999.

A noter également que la procédure simplifiée concernant l'installation de pompe à chaleur est toujours suspendue en raison d'un recours déposé à la Cour constitutionnelle. Une telle installation reste donc actuellement soumise à une mise à l'enquête publique.

# PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL



Mis à l'enquête du 9 septembre au 8 octobre 2023, le nouveau Plan d'affectation communal (PACom) a fait l'objet de plusieurs oppositions. La Municipalité a répondu à l'obligation légale d'organiser des séances de conciliation qui ont eu lieu le 22 novembre 2023. A la suite de ces discussions, des propositions de modifications seront soumises pour examen post-enquête au Canton. Selon les déterminations des services cantonaux, le PACom pourrait faire l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire courant 2024-2025.

## NOS FORÊTS



Nous relayons ici une information de la Direction générale de l'environnement qui sollicite la vigilance et l'aide de la population pour la détection de nids de frelons asiatiques dans le Canton de Vaud. Bien que cette information semble surprenante à cette saison, c'est pourtant la période idéale pour apercevoir les nids secondaires, les feuilles des arbres étant tombées. En 2023, ce sont 35 nids qui ont déjà été découverts dans le Canton, chacun d'eux pouvant contenir jusqu'à 800 reines, d'où l'importance de leur signalement.



Annonce de vos observations, avec photos sur [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch) ou en nous contactant directement.

## AIDE ADMINISTRATIVE AUX RETRAITÉ·E·S

### AVIVO Vaud

AVIVO Vaud est une association de défense des conditions de vie et des droits des retraités. A l'heure où la numérisation et les tâches administratives deviennent de plus en plus complexes, notamment pour les personnes n'ayant pas de proches à même de leur apporter un soutien, AVIVO propose une aide dans de nombreux domaines : évaluation des droits en matière de prévoyance vieillesse et d'assurances sociales, établissement de la déclaration d'impôts, logement, mobilité, maintien de l'autonomie, etc.



Vous souhaitez en savoir plus sur les activités ou vous avez besoin d'aide ? Contactez AVIVO Vaud, Place Chauderon 3, 1003 Lausanne, 021 320 53 93, [avivo.vaud@gmail.com](mailto:avivo.vaud@gmail.com), [www.avivo-vaud.ch](http://www.avivo-vaud.ch).

# CARTES JOURNALIÈRES DÉGRIFFÉES COMMUNES



Depuis le 11 décembre 2023, la nouvelle carte journalière dégriffée commune peut être obtenue à l'administration communale pour un voyage dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Désormais contingentée au niveau national, cette offre est disponible auprès de toutes les communes et villes participantes. Valable le jour choisi, la carte permet de voyager sur les lignes du rayon de validité de l'Abonnement général, dès CHF 39.-, selon le principe « *plus on achète tôt, plus le prix est intéressant* ». Le produit est également proposé pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> classe, avec ou sans demi-tarif.



Pour obtenir une carte journalière dégriffée commune, vous pouvez contacter la secrétaire municipale au 021 731 25 74, adresser un courrier électronique à [administration@bretigny.ch](mailto:administration@bretigny.ch), passer au guichet aux heures d'ouverture du greffe municipal ou sur rendez-vous.

La vente n'étant plus réservée uniquement aux habitant·e·s de la Commune, il est aussi possible de consulter le site [www.cartejournaliere-commune.ch](http://www.cartejournaliere-commune.ch) pour obtenir la liste des communes participantes et contacter la Commune de votre choix. Vous y trouverez également les dates de voyage disponibles et toutes les informations relatives à cette nouvelle offre.

## FERMETURE DE FIN D'ANNÉE



L'administration communale sera fermée du **23 décembre 2023 au 7 janvier 2024**. Le bureau du **Contrôle des habitants** sera uniquement ouvert le mercredi **3 janvier 2024** aux horaires habituels. Merci de votre compréhension.

*Joyeuses fêtes & Meilleurs vœux*

La Municipalité